démontré ce que nous savons tous: nous som- nouveau au présent débat. Toutefois, comme mes dans une impasse, nous sommes coincés, aucun ministre n'a répondu aux questions nous nous trouvons dans une situation difficile. Au nom des principes de la procédure parlementaire, au nom des Canadiens, je demande avec instance que nous trouvions un moyen de sortir de ce mauvais pas. D'aucuns ont fait des propositions et moi-même, cet après-midi, j'en ai fait certaines qui, je l'espère, retiendront l'attention du premier ministre et d'autres, en dépit de ce qu'on a dit.

J'ajoute, si l'on veut bien me permettre de les résumer, que je demande à l'opposition officielle de faire connaître clairement ses intentions et je demande au gouvernement de les examiner attentivement. S'il s'agit de la deuxième intention, c'est-à-dire d'épuiser la question, j'exhorte alors le gouvernement à suivre la ligne de conduite suivante: Primo, laisser le débat se dérouler sans qu'il soit aucunement question de clôture; secundo, ne rejeter aucune possibilité de conférence ni de compromis et, tertio, établir l'ordre des travaux de la Chambre de la façon que j'ai proposée, c'est-à-dire consacrer une journée à l'étude d'une autre mesure, trois jours à la question du drapeau et un jour à l'étude des crédits. Je pense qu'en adoptant cette ligne de conduite, nous nous engagerions dans la voie du progrès.

Le très hon. M. Diefenbaker: Accepté dès maintenant; au gouvernement de décider.

M. George Muir (Lisgar): J'ai écouté avec étonnement, comme bien d'autres députés, j'en suis sûr, la leçon que vient de nous donner l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il devrait être le dernier à nous chapitrer sur l'accaparement du temps de la Chambre. Je tiens à signaler qu'au cours de la session de 1952-1953, le texte de ses discours occupe le tiers du compte rendu. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'un honorable député qui tient de tels propos devrait prêcher d'exemple. Je tiens à vous signaler en outre que l'index des débats intéressant la période du 18 février au 31 juillet comporte trois pleines pages consacrées aux rubriques qui figurent sous le nom de M. Stanley Knowles. En parlant des députés qui accaparent le temps de la Chambre, l'honorable député a dit que ses remarques pourraient froisser certains députés, mais, selon moi, elles s'appliquent plutôt à lui-même. Autrement dit, il voudrait deux poids deux mesures, l'un pour lui et l'autre pour le reste des députés.

l'occasion de terminer mes remarques la der- Canadiens, mais je constate que la plupart nière fois que j'ai pris la parole sur ce sujet, des gens avec qui je me suis entretenu ou je n'aurais pas maintenant à participer de avec qui j'ai correspondu, ont beaucoup de

que j'ai posées au sujet du nouveau drapeau et qu'on n'a fourni aucun motif convenable à la population du Canada pour vouloir abandonner le magnifique drapeau que nous avons à l'heure actuelle, je pense qu'il y a lieu de consigner de nouveau ces questions au compte rendu. Je crois la chose particulièrement nécessaire, car les députés ministériels n'ont pas cherché à justifier leur attitude au sujet du drapeau. Ils ne s'inquiètent pas de l'effet que le drapeau politique proposé peut avoir sur notre unité nationale. Je voudrais aussi parler de la question du prétendu vote libre qui, d'après le premier ministre (M. Pearson), sera pris sur la question du drapeau. Je crois qu'un de ses partisans, l'honorable député de York-Humber (M. Cowan), en a parlé en termes très justes lorsqu'il a dit que la résolution proposée par le premier ministre et appuyée par le ministre de la Justice (M. Favreau) devait être considérée uniquement comme une mesure du gouvernement et qu'elle sera considérée comme telle par les députés ministériels lors de toute mise aux voix. Pour obtenir un vote libre, il aurait fallu que le premier ministre demande à un de ses députés de présenter la résolution. Si l'on avait agi ainsi, je suis certain que l'honorable député de Leeds (M. Matheson)—l'un de ceux qui ont conçu le fanion du premier ministreaurait volontiers accepté cette tâche. Il aurait peut-être fait des réserves, car il est censé avoir exprimé certains doutes sur la fidélité du modèle aux règles héraldiques. Je regrette que le député ne soit pas à la Chambre en ce moment, car il y était tantôt, mais je suis sûr aussi que le député de Kootenay-Est (M. Byrne) se serait empressé d'appuyer la motion. Son grand apport au débat sur le drapeau est consigné au compte rendu par une suite d'exclamations.

L'aspect héraldique de l'affaire ne semble guère préoccuper le dessinateur chargé par le premier ministre de lui dessiner un drapeau. Il aurait déclaré dans les jounaux que quiconque n'aimait pas les bandes bleues pouvait les couper. Le premier ministre ne semble pas s'en préoccuper non plus car, en réponse à une question, il a déclaré que les Canadiens pouvaient arborer n'importe quel drapeau de leur choix. En l'occurrence, monsieur l'Orateur, il vaudrait beaucoup mieux que le gouvernement donne à chaque Canadien une nouvelle hampe au lieu d'un nouveau drapeau.

Certaines personnes n'attachent guère d'im-Monsieur l'Orateur, si l'on m'avait fourni portance au drapeau que peuvent arborer les